

Liste des communes à prospecter en priorité pour atteindre un état initial des populations de micromammifères au sein des Unités Paysagères concernées.
Carte et tableau récapitulatif des communes avec nombre de pelotes restant à collecter.

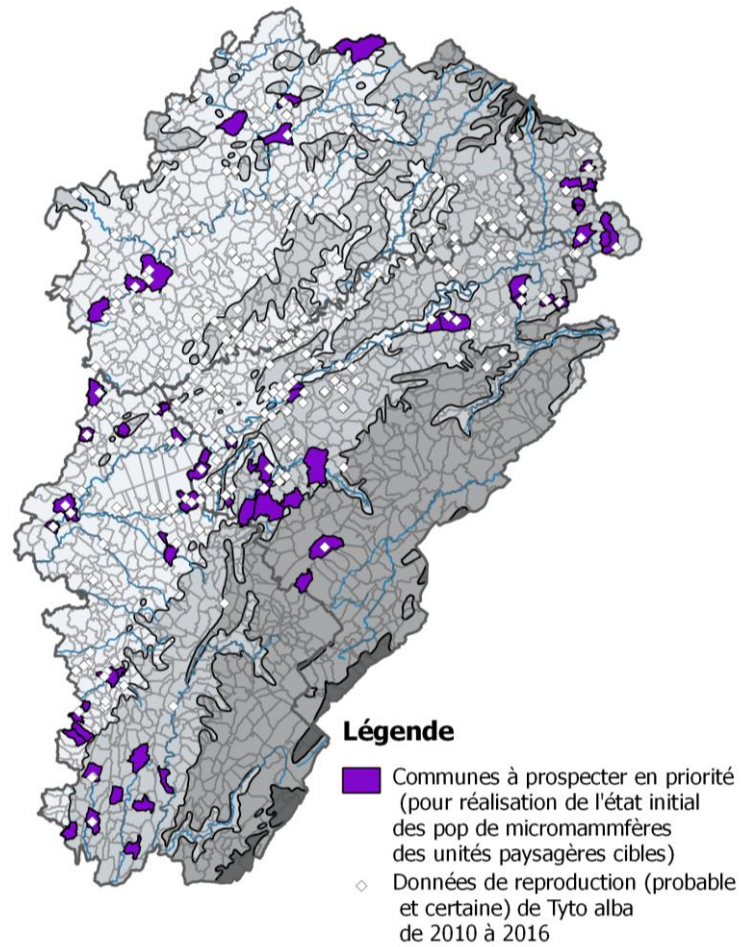


Figure 1 : Carte des communes à prospecter en priorité pour atteindre l'état initial des populations de micromammifères sur les unités paysagères concernées.

Tableau (issu du bilan 2016 Relations prédateurs-proies : Effraie des clochers-micromammifères) : Liste des communes à prospecter en 2017 sur les Unités Paysagères et les sous Unités Paysagères pour lesquelles la collecte doit être commencée ou poursuivie.

Unité et sous-unité paysagères	Commune à compléter	Nombre de pelotes restant à collecter
La Basse vallée de la Saône	Mantoche, Rigny, Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur	15
La Bordure Jurassienne (25)	Arc-et-Senans, Boussières, Villars-Saint-Georges, Chalèze, Fourg, Montfaucon, Paroy	80
La Bordure Jurassienne (39)	Beaufort, Mallerey, Maynal, Villeneuve-sous-Pymont, Montmorot, Vadans	135
La Petite Montagne	Loisia, Lavans-sur-Valouse, Légna, Marigna-sur-Valouse, Orgelet, Val-d'Epy, Saint-Julien	20
La Vôge	Aillevillers-et-Lyaumont	70
La Plaine Doloise	Rouffange, Champagney, Taxenne, Chevigny, Vriange, Dampierre	140
Le Bas-Pays	Bourguignon, Glay, Roches-lès-Blamont, Mathay, Chaux-lès-Clerval, Anteuil	100
Le Finage et le Val d'Amour	Molay, Peseux, Tavaux	200
Le Pays d'Amance	Faverney, Saint-Rémy, Gevigney-et-Mercey	170
Le Second Plateau (25)	Courvières, Chapelle-d'Huin	170
L'ensemble Loue-Lison	Courcelles, Rurey, Lizine, Amancey, Eternoz, Myon, Ornans	170
Sundgau	Florimont, Grandvillars, Novillard, Faverois, Larivière, Bessoncourt, Fousseماغne, Autrechêne	70